

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



Declaration de Maladie

N° W21-811171

168714

Maladie

Dentaire

Optique

A

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1497 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TIRDAOSS Fatima

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 06 9990310 Total des frais engagés : 3231.71

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Complimentaire

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Rehouma Nas Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfan

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adjudication de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 18/07/2023 Le : 18/07/2023

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]



Description des actes effectués

وصف العمليات المجرأة

تاريخ العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé+ cotation NGAP	المبلغ المفوت Montant facturé	توقيع وطابع الطبيب المعالج Signature et Cachet du Médecin traitant
14/03 2023	C		200,00	HJM
INPE et code à Barres				
IPE et code à Barres				

CIM - 10

actes Paramédicaux

عمليات المساعدين الطبيين

تاريخ العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé+ cotation NGAP	عدد العمليات Nbre d'actes	المبلغ المفوت Montant facturé	توقيع المساعد الطبي Signature et Cachet du Paramédical
INPE et code à Barres					
E et code à Barres					
E et code à Barres					

CIM-10 : Classification Internationale des Maladies - dixième révision

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie

عمليات الأحياء، الأشعة والصور

تاريخ العمليات Date des actes	رمز العمليات Code des actes	معامل العمليات Lettre clé+ cotation NGAP / NABM	المبلغ المفوت Montant facturé	توقيع وطابع طبيب الأشعة أو الإحيائي Signature et Cachet du Radiologue ou Biologiste
15/03/23		Laboratoire INPE INPE 132095118	150	Dr. Zainab El Fassi Laboratoire Aïn Lahach Aïn Lahach Annex de Tizgit Province Ifran TEL : 06 57 74 98 01
INPE et code à Barres				

جريدة الوصفات التي تم تنفيذها والتجهيزات الطبية الممونة
Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

تاريخ التنفيذ Date d'exécution	الثمن المفوت Prix facturé	توقيع الصيدلي أو ممون التجهيزات الطبية Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fournisseurs des dispositifs médicaux
14/03/2023	107,70	PHARMACIE AÏN LAHNACH Dr KALI REDA AIN LAHNACH ANNEX DE TIZGUIT PROVINCE IFRAN TEL : 06 57 74 98 01
INPE et code à Barres		
INPE et code à Barres		

Prestations et services non pris en charge par l'Organisme Gestionnaire

Nature de la prestation	Prix Unitaire	Quantité	Prix Total



CENTRE DE DIALYSE ATLAS

Docteur Mohamed HAMMOU

SPECIALISTE EN NEPHROLOGIE

Fès, le

Dr Zahra
Medecin et biologiste
Laboratoire
Med El Fassi Rte 1002-247
INDE 14-16-31 Fez

Clinica Laboratori
AV. M. L. Fassi, 12
Tel.: 0535-110000

*Polyclinique Atlas, Boulevard Moulay Rachid Route de Sefrou - FES / GSM: 06 61 24 57 73
Tél : 05 35 64 48 70 - Fax : 05 35 64 48 77*



CENTRE DE DIALYSE ATLAS



Docteur Mohamed HAMMOU

SPECIALISTE EN NEPHROLOGIE

Fès, le

14/03/2023

Le Dr. Hammou Mohamed

Cacit 1000 :

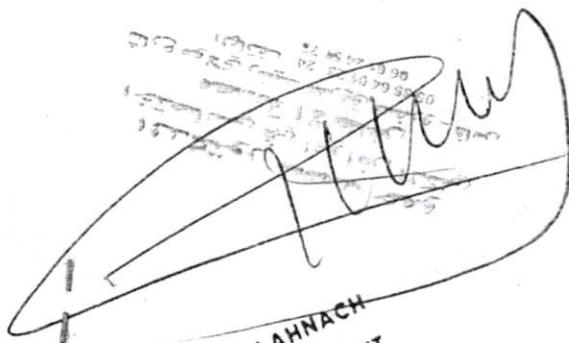
107,70

S.V

Rgs

eps Mex

Q.W



PHARMACIE AIN LAHNACH
Dr. KALI REDA
AIN LAHNACH ANNEX DE TIZGUIT
PROVINCE IFRAN
TEL : 06 67 74 98 01

NOTICE : INFORMATION DE L'UTILISATEUR

primé effervescent

Calcium

Veuillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

Autre information importante : Les informations détaillées sur ce médicament sont disponibles sur le site Internet de l'ANSM (France).

La dernière date à laquelle cette notice a été révisée est :
Août 2020

AUTRICHE
HERMES PHARMA GMBH
SCHWIMMENSCHEULE 1a
9400 WOLFSBERG

calcium, un risque d'hypercalcémie accompagnée d'une altération de la fonction rénale ou syndrome de Burnett peut survenir. Ce risque concerne également les femmes enceintes prenant de fortes doses de calcium ainsi que les patients présentant une insuffisance rénale. Chez ces patients, il est

nécessaire d'utiliser un médicament au tout-à-gout ou avec les ordures

Le tube doit être rangé séparément après chaque utilisation.

Ce médicament doit être conservé à l'abri de l'humidité.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'emballage après EXP : MM/AAA. La date de péremption fait référence au demier jour de ce mois.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'emballage après EXP : MM/AAA. La date de péremption fait référence au

troisième mois suivant la date de la vente et de la portée des enfants.

Toute utilisation hors de la vente et de la portée des enfants

diminue les effets thérapeutiques, vous contribue à former davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. COMMENT CONSERVER CACT, primé effervescent?

6 118001 040049

Fabricant :

HERMES PHARMA GmbH

ALLGÄU 36 - 9400 WOLFSBERG

AUTRICHE

BOTTU SA PPV : 187 DH 70



مختبر الكوثر للتحليلات الطبية

LABORATOIRE AL KAWTAR D'ANALYSES MEDICALES

—Hémato-cytologie - Biochimie - Sérologie - Immunologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Parasitologie - Mycologie - Biologie de la reproduction —

الدكتورة زهرة بناني

DR. BENNANI ZAHRA

Médecin spécialiste en Biologie Médicale

Facture

Fès , le 15/03/2023

N° facture 2023-02228

Date prélèvement : 15/03/2023

Mr REHOUMA MOHAMED

Code Acte	Designation Acte	Cotation	Montant
CREA	CREATININE	30	30,00
UREE	UREE	30	30,00
NA	SODIUM	30	30,00
K	POTASSIUM	30	30,00
CA	CALCIUM SERIQUE	30	30,00
S	Prélèvement sang veineux	1	0,00
Total			150,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Cent cinquante dirhams***

Clinique Al Kawtar
Laboratoire
Av. Md El Fassi, Rte Imouzzer - FES
05 35 69 30 35 • Urgences : 06 62 21 82 32 / E-mail : laboratoirealakawtar@gmail.com

Dr Bennani Zahra
Médecin Biologiste
Laboratoire Al Kawtar
Av. Md El Fassi, Rte Imouzzer FES
05 35 69 30 35



مصحة الكوثر

CLINIQUE AL KAWTAR

CNSS : 7485627 - PATENTE : 13001859 - IF : 39448450 - ICE : 002386030000031

شارع محمد الفاسي، طريق إيموزار - فاس
Tél : 05 35 69 30 35 • Urgences : 06 62 21 82 32 / E-mail : laboratoirealakawtar@gmail.com



البيان الدوري لتعويضات التأمين
الصحي الإجباري

Relevé périodique des prestations AMO

مديرية التأمين
الصحي الإجباري

Direction de l'Assurance
Maladie Obligatoire
Réf. : 610-2-06 ;
مرجع رقم :

صفحة

Page 1 / 1

المرسل إليه

N° d'immatriculation	159935125	رقم التسجيل
Règlements de la période		أداءات الفترة
du :	02/06/2023	: من
au :	02/06/2023	: إلى

Destinataire

REHOUMA MOHAMED

Veuillez trouver ci-dessous une récapitulation des prestations AMO dont vous avez bénéficié au cours de la période précitée.

تجدون أدناه مجمل تعويضات التأمين الصحي الإجباري الذي
استقدتم منها خلال الفترة المشار إليها أعلاه.

رقم الملف	تاريخ العلاج	العنفات	مهنبو الصحة	مبلغ المصارييف	التعرية المرجعية	المعامل	الكمية	أساس التعويض	نسبة التعويض	تاريخ إرسال الأداء	مبلغ التعويض
Numéro de dossier	Date de soins	Actes	Prestataires de soins	Montant de la dépense	Tarif de référence	Coeff.	Quantité	Base de remboursement	Taux de remboursement %	Date d'envoi du paiement	Montant remboursé
REHOUMA MOHAMED											
117639569	14/03/2023	PH	PHARMACIES D OFFICINES NEPHROLOGIE	107,70	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	02/06/2023	91,55
117639569	14/03/2023	CS	Clinique Privée	200,00	150,00	1,00	1,00	150,00	85,00	02/06/2023	127,50
117639569	14/03/2023	B	CARDIOLOGIE	150,00	165,00	150,00	1,00	165,00	85,00	02/06/2023	127,50
109211901	17/05/2023	R400	PHARMACIES D OFFICINES	800,00	650,00	1,00	1,00	650,00	85,00	02/06/2023	552,50
109211901	17/05/2023	PH		3497,90	0,00	1,00	43,00	0,00	0,00	02/06/2023	2332,66
Total remboursé						مجموع مبلغ التعويض					
Total général remboursé						مبلغ التعويض الاجمالي					

ما عدا خطأ أو نسيان

- Sauf erreur ou omission

Pour plus d'informations :

merci de visiter notre site Web
ou le portail des assurés
ou l'application mobile
ou appeler notre serveur vocal au numéro
ou contacter notre centre d'appel ALLO DAMANE aux numéros

www.cnss.ma
www.cnss.ma/Portail/
« Ma CNSS »
080 20 30 100

080 203 3333 / 080 200 7200

للمزيد من المعلومات:

يرجى زيارة موقعنا الإلكتروني
أو البوابة الإلكترونية للمؤمن لهم
أو تطبيق الهاتف

أو الاتصال بالمرحب الآلي على الرقم
أو الاتصال بمركز الاتصال إلى الضمان على الأرقام



مختبر الكوثر للتحاليلات الطبية

LABORATOIRE AL KAWTAR D'ANALYSES MÉDICALES

— Hémato-cytologie - Biochimie - Sérologie - Immunologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Parasitologie - Mycologie - Biologie de la reproduction —

الدكتورة زهرة بناني

DR. BENNANI ZAHRA

Médecin spécialiste en Biologie Médicale

Mr REHOUMA MOHAMED

Dossier N° : 150323-792 du 15/03/2023

Page : 2 / 2

BIOCHIMIE SANGUINE

ARCHITECT PLUS Ci 4100

Potassium sérique (K)

Technique potentiométrique ISE

Valeurs Usuelles

Antériorité

4,40 mEq/l (3,5 - 5) 4,40 (20/01/23)

Calcium sérique (Ca)

Technique à l'Arsenazo III

84 mg/l (80 - 100) 90 (20/01/23)

3 mmol/l (2 - 2,5) 93 (08/08/22)

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons bon rétablissement



مصحة الكوثر
CLINIQUE AL KAWTAR

CNSS : 7485627 - PATENTE : 13001859 - IF : 39448450 - ICE : 002386030000031

Dr Bennani Zahra
Médecin Biologiste
Laboratoire Al Kawtar
Av. Med El Fassi Rte Imouzzer Fes
INPE: 14716679

شارع محمد الفاسي، طريق إيموزار - فاس
Tél : 05 35 69 30 35 • Urgences : 06 62 21 82 32 / E-mail : laboratoirealikawtar@gmail.com



مختبر الكوثر للتحاليل الطبية

LABORATOIRE AL KAWTAR D'ANALYSES MEDICALES

Hématologie - Biochimie - Sérologie - Immunologie - Hormonologie - Bactériologie - Virologie - Parasitologie - Gynécologie - Biologie de la reproduction

الدكتورة زهرة بناني

DR. BENNANI ZAHRA

Médecin spécialiste en Biologie Médicale



Édité à Fès le 15/03/2023

COMPTE RENDU

Préleveur non désigné

Dossier N° 150323-792
Mr REHOUMA MOHAMED
 Date de naissance 07/14/1950
 Date de prélèvement 15/03/2023 9:07
 Patient EXTERNE

Page : 1 / 2

BIOCHIMIE SANGUINE

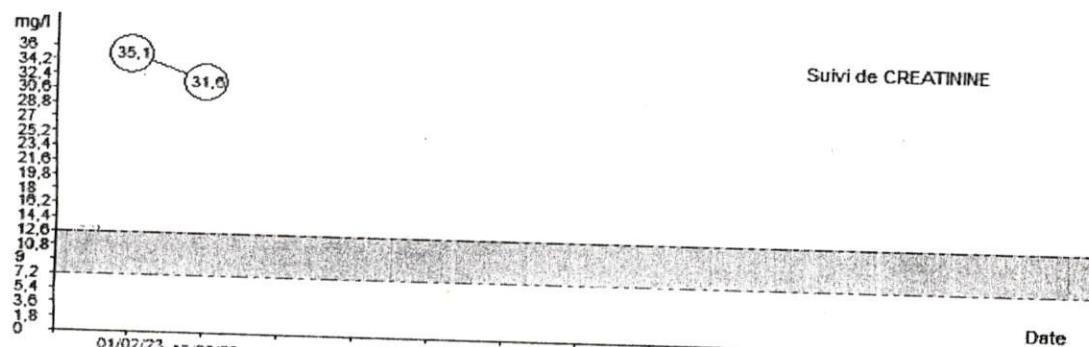
ARCHITECT PLUS Ci 4100

Créatinine sérique

Technique colorimétrique Jaffé

Valeurs Usuelles
 31,59 * mg/l (7,2 - 12,5)
 287,15 * µmol/l (53,09 - 115,08)

Antériorité

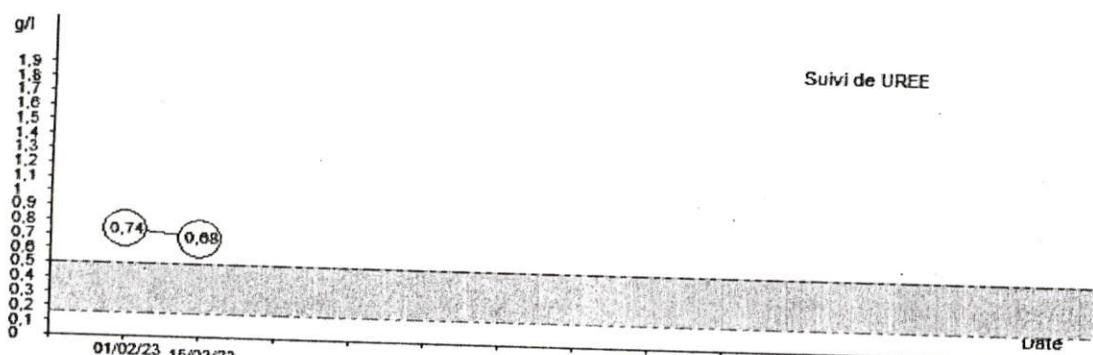


Urée sérique

Technique enzymatique à l'Uréase UV

0,68 * g/l (0,16 - 0,5)
 11,34 * mmol/l (2,67 - 8,34)

Suivi de UREE



Sodium sérique (Na)

Technique potentiométrique ISE

136 mEq/l (134 - 145) 136 (20/01/23)

Dr Bennani Zahra

Médecin Biologiste

Laboratoire Al Kawtar

Av. Md El Fassi Rte Imouzzer Fes

INPE: 14716679

CNSS : 7485627 - PATENTE : 13001859 - IF : 39448450 - ICE : 002386030000031

شارع محمد الفاسي، طريق إيموزار - فاس
 AV. Md El Fassi, Rte Imouzzer - FES
 Tél : 05 35 69 30 35 • Urgences : 06 62 21 82 32 / E-mail : laboratoireal Kawtar@gmail.com